

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DES YVELINES**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers des Yvelines est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 25 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés en 2020 auprès de la commission des Yvelines (1 908) est en diminution de 23,6 % par rapport à 2019. Cette baisse est trois fois supérieure à celle enregistrée entre 2018 et 2019 (- 7.8 %). Cette évolution, similaire à celle enregistrée au niveau de la région IDF (- 23.7 %) et au niveau national (- 24 %), résulte de deux facteurs principaux :

- a) la baisse tendancielle des dépôts de dossiers depuis 2012, en raison de l'impact des évolutions législatives en matière de prévention du surendettement ;
- b) l'impact de la crise sanitaire. En effet, pendant les deux confinements, mais de façon plus marquée pendant le premier, les ménages ont déposé moins de dossiers qu'à l'accoutumée. De manière contrintuitive, la crise sanitaire n'a en effet pas engendré d'augmentation des dépôts de dossiers puisque, contre toute attente, aucun effet rattrapage n'a été enregistré lors du déconfinement.

Le nombre de dossiers traités par la commission en 2020 s'est élevé à 2 238. Il est en régression de 21.7 % par rapport à 2019. Cela s'explique par la réorganisation dans le traitement des dossiers suite à la crise. En effet, pendant le premier confinement, seuls la prise en charge des dossiers déposés, le traitement de l'instruction préalable (recevabilité et orientation) ainsi que les séances de commissions à distance ont pu être maintenus. Ceci a généré du retard dans les autres phases des dossiers, qui n'ont pu reprendre que lors de la première phase de déconfinement mi-Mai.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers déclarés recevables s'est élevé à 1 784 contre 2 300 en 2019 soit une baisse de 22.4 %.

La part des dossiers irrecevables est en légère baisse et ne représente plus que 3 % contre 4 % en 2019.

Concernant l'orientation des dossiers, elle reste stable avec environ 2/3 des dossiers orientés vers une procédure de réaménagement des dettes (plans ou mesures) et 1/3 vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La structure des solutions adoptées par la commission des Yvelines est globalement assez similaire à la structure régionale mais elle se démarque de la structure nationale.

La part des plans conventionnels de redressement définitifs est en hausse 7 % contre 4 % en 2019 (quasiment 1 point de plus pour les plans réglant la situation de surendettement et plus de 2 points pour les plans d'attente) mais reste inférieur à la proportion constatée au niveau national (9 %).

La part des mesures imposées suite RP sans LJ, avec un taux de 30 % est légèrement inférieure au taux régional (33 %) et nettement moindre que le taux national (39 %).

Par ailleurs 52 % des dossiers se concluent par des mesures imposées avec ou sans effacement de dettes. Ce taux est proche de celui de la région (51 %) mais nettement supérieur au taux national (41 %). Cet écart s'explique sans doute par des capacités de remboursement élevées propres au département qui permettent d'envisager des remboursements totaux ou partiels.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les mesures pérennes représentent l'ensemble des plans définitifs, les mesures imposées avec effacement total ou partiel ou sans effacement.

Le recours aux mesures provisoires reste limité aux plans pour vente du bien immobilier, aux mesures d'attente ou aux suspensions d'exigibilité des créances établies dans l'attente d'un évènement de nature à améliorer significativement et à court terme la situation financière des débiteurs.

La commission des Yvelines continue de limiter ces solutions provisoires et demeure attachée à proposer des solutions pérennes. Le taux de solutions pérennes régresse d'1 point pour passer de 74 % en 2019 à 73 % en 2020 mais reste sensiblement similaire au taux régional (74 %).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunion annuelle – Présentation des nouveaux juges- Points sur les modalités d’audience – points sur les stocks
Commission de coordination des actions de prévention des actions d’expulsion (CCAPEX)	-	-
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 19 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 164</i>	4 Thèmes proposés : - Surendettement : La procédure - Relations bancaires/ Fichiers d’incidents/Droit au compte - Inclusion bancaire et Réclamation - Assurance
Rencontre avec l’UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions : 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 60</i>	2 séminaires au profit d’UNAFOR (centre de formation de l’UDAF) sur le thème du surendettement
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d’aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Néant
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	4	- ALJT : Association pour le logement des jeunes travailleurs - FONDATION FALRET : œuvre à la construction d’une société inclusive des personnes en souffrance psychique - ESPACIL HABITAT : Bailleur social - SEQUENS : Groupe Action logement*
Autres actions de concertation, d’information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	Lycée Professionnel MATISSE (Trappes)	14 Élèves sensibilisés sur le thème du budget

À compléter si nécessaire par l’ajout d’éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

La réunion du 18 novembre visait à reprendre et asseoir une relation de confiance avec les Juges de St Germain et Versailles nouvellement nommés, de faire un point sur les modalités de traitement des dossiers par le secrétariat de la commission mais aussi sur les modalités d’application des textes par les juges ainsi que de faire un point sur les stocks de dossiers en cours.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d’expulsion (CCAPEX) :

Compte-tenu du contexte sanitaire, aucune relation n’a pu être entretenue avec la CCAPEX cette année.

² (organisées ou participation)

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

19 stages pratiques ont été organisés au profit de 164 travailleurs sociaux répartis sur 4 thèmes : Surendettement, la procédure ; Relations bancaire-fichiers d'incidents et droit au compte ; Inclusion bancaire et réclamation ; Assurance

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La crise sanitaire a eu un impact sur l'organisation mais non sur l'application des dispositions.

Seul point subsistant par rapport à l'an dernier, celui du traitement des dossiers déposés par les personnes ayant exercé une activité indépendante, susceptible de les rendre inéligibles à la procédure, est souvent retardée, car les intéressés oublient souvent de se faire radier du registre du commerce et des sociétés. Cette inscription est souvent découverte en séance grâce aux recherches effectuées par les représentants de la DDFIP, ce qui oblige à ajourner les dossiers pour demander aux intéressés de se faire radier.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Un certain nombre de débiteurs, malgré une capacité de remboursement positive, éprouvent toujours des difficultés à mettre en place leur plan ou à le suivre. La capacité de remboursement retenue par la commission implique pour certains débiteurs une contraction des dépenses à laquelle ils ont du mal à faire face.

Certaines difficultés, déjà signalées les années précédentes, concernant les effets de la recevabilité, ont persisté, même si ce phénomène s'est réduit. En effet, certains établissements de crédits tardent à arrêter les prélèvements une fois que la recevabilité d'un dossier leur a été notifiée. De même, certains créanciers qui ont cédé leurs dettes, ou ont mandaté un cabinet spécialisé pour en recouvrer les montants, n'informent pas ces acteurs de la recevabilité du dossier et de la suspension des voies d'exécution.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure


Le traitement de certains biens immobiliers reste complexe (indivision, usufruit, parts de SCI...) car il n'est pas toujours évident d'obtenir des renseignements précis de la part des débiteurs, ni d'évaluer la possibilité réelle de les vendre pour régler tout ou partie des dettes.

Date : 15 février 2021

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	2499	1908	-23,6%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	42,13%	42,61%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	6,41%	5,92%	
Dossiers décidés recevables par la commission	2300	1784	-22,4%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	8,57%	8,13%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	115	74	-35,7%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	27,83%	25,68%	
Dossiers orientés par la commission	2328	1802	-22,6%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	41,75%	40,34%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	36,04%	32,69%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,56%	0,22%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	63,40%	67,09%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2858	2238	-21,7%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	9,52%	7,64%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,02%	3,31%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	31,21%	29,85%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,31%	0,22%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	3,64%	6,97%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	1,33%	2,28%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	2,31%	4,69%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	51,29%	52,01%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	41,57%	41,11%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	21,41%	19,97%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	9,73%	10,90%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	74,42%	73,46%	

Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	21	13	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	17	19	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	3%	4%	4%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	30%	33%	39%
Part des plans conventionnels conclus*	7%	6%	9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	52%	51%	41%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	73%	74%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
commission	Dettes financières	70 337	1 525	7 620	73,5%	85,4%	19 379	4,0
	dont dettes immobilières	29 304	189	317	30,6%	10,6%	142 295	1,0
	dont dettes à la consommation	39 451	1 408	6 359	41,2%	78,8%	17 420	3,0
	dont autres dettes financières	1 582	745	944	1,7%	41,7%	1 000	1,0
	Dettes de charges courantes	14 503	1 405	4 573	15,2%	78,7%	4 873	3,0
	Autres dettes	10 853	850	1 798	11,3%	47,6%	2 367	2,0
	Endettement global	95 693	1 786	13 991	100,0%	100,0%	24 787	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REG	Dettes financières	556 846	12 499	60 740	71,4%	85,7%	18 146	4,0
	dont dettes immobilières	254 116	1 703	2 957	32,6%	11,7%	127 921	1,0
	dont dettes à la consommation	290 418	11 493	50 420	37,2%	78,8%	15 673	3,0
	dont autres dettes financières	12 312	5 884	7 363	1,6%	40,3%	980	1,0
	Dettes de charges courantes	133 394	11 510	35 189	17,1%	78,9%	5 403	2,0
	Autres dettes	89 742	6 845	13 549	11,5%	46,9%	2 290	1,0
	Endettement global	779 982	14 590	109 478	100,0%	100,0%	24 487	7,0

**Rapport d'activité des commissions (Endettement)
France métropolitaine**

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 662 369</i>	<i>15 201</i>	<i>25 865</i>	<i>34,4%</i>	<i>14,5%</i>	<i>93 760</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 793 753</i>	<i>78 276</i>	<i>325 366</i>	<i>37,1%</i>	<i>74,5%</i>	<i>13 214</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 733</i>	<i>46 279</i>	<i>57 621</i>	<i>1,7%</i>	<i>44,0%</i>	<i>820</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0

